

Info



Conseillers

Ile de France - La Réunion

Année 2010
Mai/Juin

N°31



EDITO

L'ensemble que forme les conseils des différents niveaux de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes ne constitue pas une administration comme les autres, et certainement pas du genre de l'image d'Épinal que colporte souvent le sens commun.

Certes des missions prescrites par le code de la santé doivent s'y incarner, trouver des réponses et se traduire en fonctions et en actes (tenue du tableau, chambres disciplinaires, représentation...), mais c'est aussi un lieu où s'expriment des élus de notre profession, un endroit du débat démocratique, où doivent se joindre ou se rejoindre la réalité d'une profession et l'intérêt, le droit des patients ; un endroit où s'élabore aussi, très modestement, la santé publique dans notre pays.

La loi HPST, la création des ARS, des URPS, indiquent très clairement la volonté politique d'une échelle territoriale régionale pour ce qui concerne l'observation et la mise en œuvre d'outils de santé publique, la nécessité de coller plus finement aux particularités des populations et des territoires.

Notre conseil assume ses fonctions administratives, disciplinaires mais aussi de représentation de la profession dans l'interrégion, et sans doute faut-il pour bien représenter non pas prétendre connaître ceux (et ce) que l'on représente, mais chercher plus loin, débattre pour élucider, rechercher pour comprendre, puis diffuser pour rassembler, c'est le sens de nos actions : les journées de l'EPP, les conférences-débats, les études... la phase de construction est toujours en cours.

Participons aux enquêtes !

Eric CHARUEL
Trésorier

Les Études

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile-de-France et de la Réunion

Prescription et Kinésithérapie

http://vip.sphinxonline.net/ciromk_idf/prescription-mk/questionnaire.htm

Retrouvez toute notre actualité
sur notre site
Enquêtes, communiqués, EPP,
élections...
<http://idf reunion.ordremk.fr>

Sommaire

Page 2

- * Etats généraux
- * Agenda

Page 3

- * ARS d'Ile de France
- * Inscription des kinésithérapeutes salariés

Page 4

- * Les maladies chroniques
- * Questionnaire APA
- * Elections complémentaires

Pages 5 à 8

- * Dossier spécial : retour sur la conférence-débat du 15 avril 2010

Page 9

- * Le CLIORPS IDF
- * Regard ordinal sur les référentiels

Page 10

- * CDPI : communiqué et retour d'expérience
- * Questionnaire : Prescription et Kinésithérapie
- * Une enseigne pour la profession

Page 11

- * Master 2 Sciences de l'éducation
- * Libre prestation de service

Page 12

- * Les études du CIROMK
- * Joindre votre conseil

)))) QUELQUES SUJETS D'ACTUALITE

RETOUR SUR LES ETATS GENERAUX

20 mai 2010 : les Etats généraux de la Kinésithérapie

C'est au ministère de la Santé et des Sports que la profession était réunie, à l'initiative du Conseil National de l'Ordre, pour tracer les voies de l'avenir pour la Kinésithérapie de demain.

Comme il l'a été remarqué, y compris par Mme la Ministre lors de son discours en clôture de cette journée, réunir l'ensemble des organisations représentatives professionnelles pour écrire en commun les bases de l'exercice futur relève d'une maturité certaine. Utopistes, ambitieux, frileux, réalistes, pragmatiques, les différents points de vue se sont exprimés, et nous serons attentifs à la synthèse qui sera faite de ces travaux.

En tout état de cause, il semble que la profession s'engage de manière volontaire et déterminée sur la voie d'une mutation. Après 63 ans d'existence, le kiné, le masseur kinésithérapeute, le kinésithérapeute, le physiothérapeute, se sent à l'étroit dans son costume de paramédical dont les coutures cèdent de partout.

Proches des patients ou des usagers dans nos actes quotidiens de soins, notre activité intègre bien d'autres compétences : la prévention, l'éducation en santé, le management, l'organisation des soins, la communication avec nos correspondants professionnels de santé, mais aussi avec les institutionnels, la formation de nos futurs confrères, y compris dans les cabinets de ville, la recherche afin de stabiliser et de faire émerger de nouvelles pratiques, en phase avec les besoins de santé d'aujourd'hui.

Madame la Ministre l'exprime clairement en positionnant notre profession au centre des préoccupations de santé de la population, au centre des enjeux de santé publique que constituent le suivi des pathologies chroniques, plus généralement celui des situations de dépendance. C'est conscients de l'impact économique considérable que ces besoins légitimes imposent à l'Etat solidaire que nous apporterons notre maigre mais utile contribution.

Pour répondre aux missions précédemment évoquées, la formation initiale se doit de rattraper le retard accumulé depuis de trop nombreuses années, qui contraint nos jeunes professionnels à s'engager dès leur sortie d'IFMK dans des formations complémentaires, qu'elles soient ciblées à un objet précis, ou qu'elles soient longues et validantes, intégrées dans un cursus universitaire.

Si la formation continue constitue un fondamental incontournable, son recours doit permettre le développement personnel, la réévaluation des pratiques et des connaissances. Doit elle pallier à une insuffisance de la formation initiale ?

Partenaire du médecin, le kinésithérapeute d'aujourd'hui, assume son entière responsabilité lorsqu'il gère le quantitatif et le qualitatif d'une prescription d'indication. L'accès direct semble envisageable à court terme, la culture et les compétences d'évaluation une fois acquise. Le droit à prescription, initié par le législateur, pourrait lui aussi évoluer de manière substantielle.

Les résultats de l'enquête en ligne que nous publierons dans le troisième trimestre 2010 nous apporteront probablement des informations utiles sur ce sujet (http://vip.sphinxonline.net/ciromk_idf/prescription-mk/questionnaire.htm).

C'est donc bien vers une distanciation du « para » que nous nous dirigeons. La kinésithérapie est prête pour assumer un statut de profession médicale à responsabilité définie. Les mois à venir devront être mis à profit pour passer de l'assertion à l'argumentaire référencé.

Le CIROMK IdF-La Réunion prendra sa place dans cette réflexion, accompagnera et portera les projets qui permettront aux professionnels de nos deux régions de répondre encore mieux aux demandes de qualité des soins des françaises et français.

Dominique PELCA

AGENDA - Activités des mois de Mai et Juin 2010

- 6 mai** : Commission EPP
- 11 mai** : Réunion Tripartite
- 20 mai** : Etats Généraux de la profession
- 21/22 mai** : Master 2 « Sciences de l'éducation » - Session 7
- 28/29 mai** : Master 2 « Sciences de l'éducation » - Session 8

- 1 juin** : Réunion de bureau
- 2 juin** : Audience de la Chambre Disciplinaire de Première Instance
- 3 juin** : Réunion plénière
- 15 juin** : Réunion CLIORPS
- 17 juin** : Réunion des Présidents des CDOMK d'Ile de France et de La Réunion
- 18/19 juin** : Master 2 « Sciences de l'éducation » - Session 9
- 29 juin** : Réunion Tripartite

REUNIONS A VENIR...



- 6 juillet** : Réunion de bureau
- 7 juillet** : Rendez-vous avec Claude EVIN
- 26 juillet** : Elections complémentaires pour l'Ile de La Réunion
- 7 septembre** : Réunion de bureau
- 12 octobre** : Réunion plénière
- 19 octobre** : Réunion de bureau
- 9 novembre** : Réunion de bureau
- 2 décembre** : Réunion plénière

)))) QUELQUES SUJETS D'ACTUALITE

CLAUDE EVIN DETAILLE SA FEUILLE DE ROUTE DE L'ARS ILE DE FRANCE

« Claude EVIN détaille sa feuille de route de l'ARS Ile de France », rapporte Quotimed.com, le 08 juin 2010. Il annonce ainsi « les 3 grandes priorités » de l'agence dont il a pris la direction le 1^{er} Avril dernier, après en avoir été le préfigurateur depuis septembre 2009.

« Réduire les inégalités de santé, maintenir la qualité des services rendus des établissements, renforcer l'efficacité de la dépense », les définitions du schéma régional d'organisation des soins ambulatoires (SROS), de prévention, et celui de l'organisation médico sociale devraient être publiés en juillet 2011. La conférence régionale de santé, « le parlement de santé en Ile de France », sera quant à elle installée dès le 1^{er} juillet 2010.

Le casse tête démographique ne sera pas épargné à Claude EVIN. L'ARS Ile de France est, comme de nombreuses autres agences, confrontées au problème de la démographie médicale. Le nombre de masseurs kinésithérapeutes dans certains secteurs d'Ile de France est particulièrement alarmant, et difficilement conciliable avec les missions pour lesquelles nous sommes pourtant identifiés comme des acteurs centraux, au plus haut niveau (discours de Roselyne Bachelot lors des états généraux de la kinésithérapie) : maintien à domicile, suivi des patients atteints de pathologies chroniques, problèmes liés à la dépendance.

Sauvegarder une offre de soins ambulatoires de proximité semble un objectif prioritaire qu'il sera difficile d'atteindre sans associer les professionnels de santé, tous corps confondus, et les kinésithérapeutes doivent très certainement y être associés. Nombre d'entre nous trouveront leur place dans la coordination personnalisée des personnes de grand âge, pour ne prendre que cet exemple, où les soins de kinésithérapie représentent, du fait de leur complexité, de la fragilité et de la perte d'autonomie, des ressources efficaces, économes et pertinentes.

Si la place des ordres professionnels n'est pas aujourd'hui totalement claire dans ces débats, la mission des conseils régionaux et interrégionaux, prévue par la Loi, doit très certainement être précisée, et c'est entre autre le message que nous porterons auprès de Monsieur Claude EVIN, le 7 juillet, à l'occasion du rendez-vous qu'il a bien voulu nous accorder.

Dominique PELCA

PROPOSITION DE LOI TENDANT A DISPENSER LES KINESITHEAPEUTES SALARIES DE L'ADHESION OBLIGATOIRE A L'ORDRE

Quelques jours après les Etats généraux de la Kinésithérapie, organisées par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, sous le patronage du ministère de la Santé et des Sports, dans les locaux de ce ministère, et en présence de Madame la Ministre Roselyne BACHELOT NARQUIN, venue clore les travaux et réaffirmer la confiance qu'elle avait dans notre profession et ses représentants, trois propositions de loi sont présentées à l'assemblée nationale, suivant la voie ouverte par le sénateur Yves BUR, tentant l'amalgame entre les soucis objectifs de mise en place de l'Ordre infirmier et les anecdotiques résistances constatées par notre Institution quant à l'inscription au tableau de l'Ordre des kinésithérapeutes.

Qu'il nous soit permis de nous interroger sur les motivations des députées à l'origine de ces projets à élargir ce débat à une jeune Institution qui a su, après 4 années d'existence, faire preuve de pédagogie, d'accompagnement et de patience pour réunir 98% de ses membres libéraux et près de 70% de ses membres salariés.

L'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes occupe aujourd'hui la place que la Loi qui l'a instauré souhaitait qu'il prenne. Interlocuteur des pouvoirs publics, des Institutions, il exerce ses missions grâce à ses trois niveaux, départemental, régional et national, veille au maintien des principes de moralité, de probité, et des compétences indispensables à l'exercice de la profession. Il est garant de l'observation, par tous ses membres de droit, des devoirs et obligations professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie. Il assure la défense, l'honneur et l'indépendance de la profession de masseur kinésithérapeute, et à ce titre réaffirme l'unicité de la profession, quel que soit le mode d'exercice de celui-ci. Engagée sur la voie de la responsabilité, la Kinésithérapie, profession de santé, évolue vers un statut de profession médicale à compétences définies, répondant ainsi aux

exigences de réorganisation du système de santé français.

Fort de ses spécificités, qui la placent comme partenaire des autres professions de santé, et au centre des préoccupations et des défis sanitaires de demain (dépendance, maladies chroniques, handicap), la kinésithérapie, hospitalière ou libérale assume ses missions de prévention, son rôle d'éducation en santé (maintien des acquis, comportements utiles), son rôle dans la réadaptation (soins et adaptation).

La mise en place de l'Ordre est très majoritairement interprétée par les professionnels comme une étape significative de la maturité de notre jeune profession, qui, du haut de ses 63 ans, attend maintenant qu'un cursus universitaire cohérent avec les savoirs, savoirs être et savoirs faire spécifiques permette la reconnaissance de notre discipline, ouvre la porte à la recherche, aboutisse à une évolution des pratiques professionnelles en adéquation avec les enjeux de santé de demain, en adaptation aux besoins de santé de chacun, tant sur le plan préventif, éducatif, que thérapeutique.

L'Ordre des masseurs kinésithérapeutes, lien solide entre tous les professionnels autorisés à exercer la kinésithérapie, réunis en son sein toutes les expressions de cet exercice, garantissant ainsi dynamisme et diversité, au service de la population.

Le priver de ses salariés serait probablement très improductif, voir discriminatoire.

Dominique PELCA

)))) QUELQUES SUJETS D'ACTUALITE

RETOUR SUR LES MALADIES CHRONIQUES



Le 11 mai 2010, à l'initiative de la Fondation Roche, se sont tenues les premières Rencontres Annuelles de la Maladie chronique. En France, environ 15 millions de personnes (20% de la population) sont atteintes d'une maladie chronique et quotidiennement confronté à des difficultés nombreuses ainsi qu'à des formes d'isolement et de discrimination.

Extrêmement différentes au plan clinique, les maladies chroniques comprennent :

- les maladies cardiovasculaires (insuffisance cardiaque, troubles du rythme...)
- les maladies métaboliques (obésité, diabète)
- les affections respiratoires, comme l'asthme ou la BPCO
- les maladies virales, comme les hépatites, l'infection par le VIH
- certains troubles mentaux (dépression, schizophrénie...)
- des pathologies neurodégénératives comme la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson
- des maladies auto-immunes comme la sclérose en plaques
- les maladies rhumatismales, comme la polyarthrite rhumatoïde ou l'arthrose
- des maladies rares (mucoviscidose, myopathies, drépanocytose,...)
- les cancers.

De l'aveu même des autorités de santé, la prise de conscience de l'impact des maladies chroniques sur la vie quotidienne doit conduire à faire évoluer le système de santé français et à repen-

ser les politiques médico-sociales en profondeur. En effet, la prise en charge actuelle des patients souffre d'un manque de coordination générateur d'épuisement des acteurs et de surcoûts. La loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires du 21 juillet 2009 puis la mise en place des Agences Régionales de Santé, effective depuis le 1er avril 2010, devraient favoriser une prise en charge plus transversale, décloisonnée, source de progrès pour les personnes malades, leur entourage et l'ensemble de la société.

Les enjeux sont humains (la solidarité familiale a ses limites ; désinsertion professionnelle et sociale, paupérisation)... économiques (les pouvoirs publics, tout en limitant l'augmentation des dépenses collectives, doivent répondre à des exigences toujours plus fortes en terme de qualité de vie)... sociaux (développer l'accompagnement social ; dans les Plans nationaux le volet social est devenu un enjeu aussi important que la prise en charge médicale)... juridiques (adaptation des règles juridiques, des droits des malades aux spécificités des maladies chroniques) et enfin éthiques (l'éducation thérapeutique, les soins à domicile visent à encourager l'autonomie mais quid de la frontière entre la responsabilisation du malade et désengagement progressif de la collectivité).

Aux Masseurs Kinésithérapeutes de faire entendre (et comprendre) leur voix, d'affirmer leur position unique, leur action (très spécifique et démontrable) d'« autonomiseurs » auprès des patients atteints de maladies chroniques.

Eric CHARUEL
Trésorier

QUESTIONNAIRE APA



Le Conseil Interrégional d'Ile de France et de La Réunion a missionné un groupe de travail en 2009 sur le sujet des diplômés des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et plus particulièrement des Activités Physiques Adaptées (APA). Un premier rapport a montré les thèmes communs travaillés avec les masseurs kinésithérapeutes mais surtout deux formations qui ne se ressemblent pas et des objectifs différents. Les premiers ont une orientation forte vers l'activité physique même chez les personnes malades et les seconds sont des professionnels de santé et utilisent l'activité physique comme traitement pour les patients.

A l'heure où la pénurie des kinésithérapeutes en secteur salarié pose de réels problèmes aux cadres des hôpitaux et aux patients, certains directeurs et médecins font le choix d'embaucher des APA pour « remplacer » les kinésithérapeutes ou compléter les équipes. Cette option étrange et illégale questionne les relations de nos professions.

Afin d'asseoir les réflexions sur des données factuelles, le groupe de travail a proposé un questionnaire théorisé. Celui-ci passe en revue les organisations des établissements de santé d'Ile de France et de La Réunion concernant la rééducation.

Le Conseil a validé la diffusion de celui-ci par voie électronique dans les prochaines semaines. Il sera adressé à tous les responsables des établissements et les résultats seront communiqués à la fin de l'été.

Eric DELEZIE
Secrétaire Général

Election complémentaire

Membres titulaires et suppléants de l'Ile de La Réunion

Le lundi 26 juillet 2010, 16 heures

(Application des articles R.4124-1 et R.4321-45 du Code de la Santé Publique, modifiés par le décret du 26 Février 2010)

Sièges à pourvoir pour le Collège libéral : 2 titulaires et 2 suppléants

La date de clôture d'arrivée des candidatures est fixée au 26 juin 2010 à 16 heures.

Informations et précisions complémentaires sur les conditions d'éligibilité et de dépôt des candidatures :

- <http://idf reunion.ordremk.fr>
- Téléphone : 01.48.22.82.82
- Courrier : 5, rue Francis de Pressensé – 93210 La Plaine-Saint-Denis

Info conseillers

Ile de France - La Réunion

Avec le concours des
CDOMK IdF - La Réunion

Retour sur la conférence-débat du jeudi 15 avril 2010

« La détection précoce des cancers de la peau »
Rôle du masseur-kinésithérapeute : informer, détecter, orienter

Avec la participation de l'Institut National du Cancer

Les conférences

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile-de-France et de la Réunion

avec la participation de l'INCa

* avec le concours des Conseils Départementaux de l'interrégion

La détection précoce des cancers de la peau

jeudi 15 avril 2010

20h

Conférence-débat

Rôle du masseur-kinésithérapeute dans la détection précoce des cancers de la peau : - détecter - informer - orienter

Nombre de places limité

Discours introductif

Présentation de l'INCa Mr Arnaud Porte chargé de projets

Introduction Dr Michel Baccard dermatologue, Paris

Les lésions pigmentées à signaler Dr Fabien Guibal dermatologue, Hôpital Saint-Louis

Atlas photographique Dr Michel Baccard

Comment adresser, dans quel délai ? Dr Fabien Guibal

avec l'intervention d'un confrère masseur-kinésithérapeute

inscription au 01 48 22 82 82 ou secretariat@ordremk-idf.fr

20h00 - Cocktail dînatoire
20h30 - Conférence
21h30 - Débat

en visioconférence avec l'Île de la Réunion



Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion
5 rue Francis de Pressensé 93210 La Plaine Saint Denis
Tél. : 01 48 22 82 82 - Fax : 01 48 22 64 9

<http://idf reunion.ordremk.fr>



Grand Amphithéâtre de la BRED
18 quai de la Rapée
75012 Paris

BRED

Banque et populaire à la fois.



))) La détection précoce des cancers de la peau



Intervenants : (en partant de la gauche)
Docteur BACCARD
Docteur GUIBAL
Monsieur Arnaud PORTE, INCa
Monsieur Ludwig SERRE

Le Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de La Réunion a organisé une conférence-débat sur la « détection précoce des cancers de la peau » le 15 Avril 2010. Les Conseils départementaux de la Région Ile de France ont participé à la réussite de cette soirée et particulièrement le Conseil de Paris avec Ludwig SERRE qui a amené le regard du kinésithérapeute sur ce thème.

Le Conseil départemental de La Réunion a déjà organisé ce type de manifestation sur l'île avec succès et renouvellera l'opération en Septembre.

En Ile de France, les Masseurs Kinésithérapeutes se sont mobilisés pour ce thème qui concerne la santé publique de notre partenaire afin d'accueillir grand nombre de personnes. Les Conseils départementaux reprendront contact avec des formations qui seront déployées localement.



Les Conseils départementaux reprendront contact avec des formations qui seront déployées localement.

Les Masseurs Kinésithérapeutes se sont mobilisés pour ce thème qui concerne la santé publique de notre partenaire afin d'accueillir grand nombre de personnes. Les Conseils départementaux reprendront contact avec des formations qui seront déployées localement.

Nous avons eu la chance d'obtenir l'aide de dermatologues, salariés et libéraux, attachés à l'hôpital Saint-Louis (Docteurs GUIBAL et BACCARD). Ces médecins participent au Réseau Paris Nord. Le syndicat national des dermatologues était représenté en présence de sa Vice-présidente.

Plusieurs régions déploient au fur et à mesure de l'année ces sensibilisations grâce à l'accord signé entre l'Institut National de Cancer (INCa) et le Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes en la personne d'Yves AZZOPARDI.

Eric DELEZIE

Secrétaire général



Odile SANDRIN (Conseillère CIROMK et Vice-Présidente CDOMK Paris) et Bernard CODET (Vice-Président CIROMK) assuraient l'accueil



Dominique PELCA (Président CIROMK), Arnaud PORTE (INCa) et Yves AZZOPARDI (Président Délégué Général du CNOMK)



Jean-Marc OVIEVE (Directeur de l'INK), Eric DELEZIE (Secrétaire Général du CIROMK), Arnaud PORTE (INCa) et Ludwig SERRE (Président CDOMK Paris)



Jean-Marc BOUDY (BRED) et Dominique PELCA (Président du CIROMK)

)))) La détection précoce des cancers de la peau

Résultats du questionnaire de satisfaction

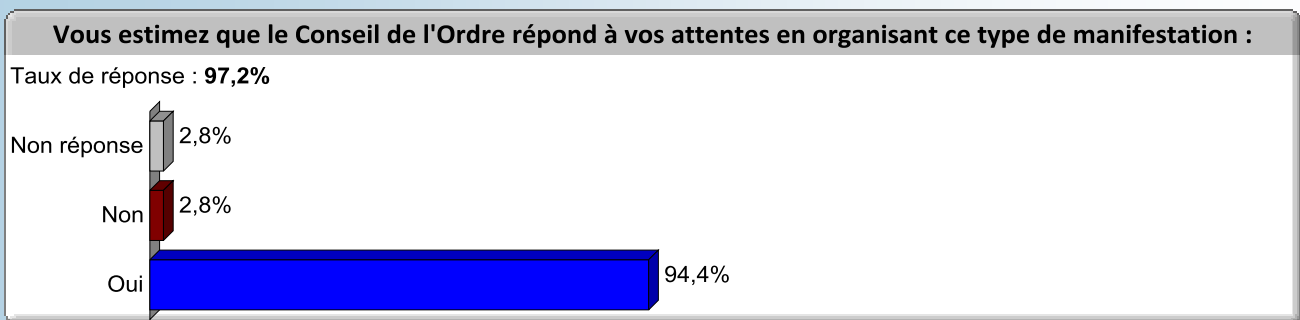
Afin d'analyser les impressions des participants, de permettre une évaluation tant de l'organisation que du déroulement de cette soirée, nous avons construit un questionnaire anonyme (les volontaires avaient cependant la possibilité de s'identifier, ce qui fut le cas pour 67% d'entre eux) qui a été distribué à chacun d'entre eux. 72 questionnaires nous ont été retournés, et c'est cette analyse que nous vous proposons. Le nombre important de questionnaires rendus nous permet de donner du poids à celle-ci.

Concernant la légitimité perçue de l'Ordre à organiser ce type de manifestation, c'est plus de 94% des répondants qui soutiennent l'initiative et attendent, pour le futur, de nouvelles propositions, sur un rythme préférentiellement trimestriel ou semestriel.

Nous pouvons d'ores et déjà remarquer, à travers ces réponses, que notre échantillon de professionnels attend de l'Ordre qu'il soit force de propositions, lieu de rencontres, proche des préoccupations du terrain.

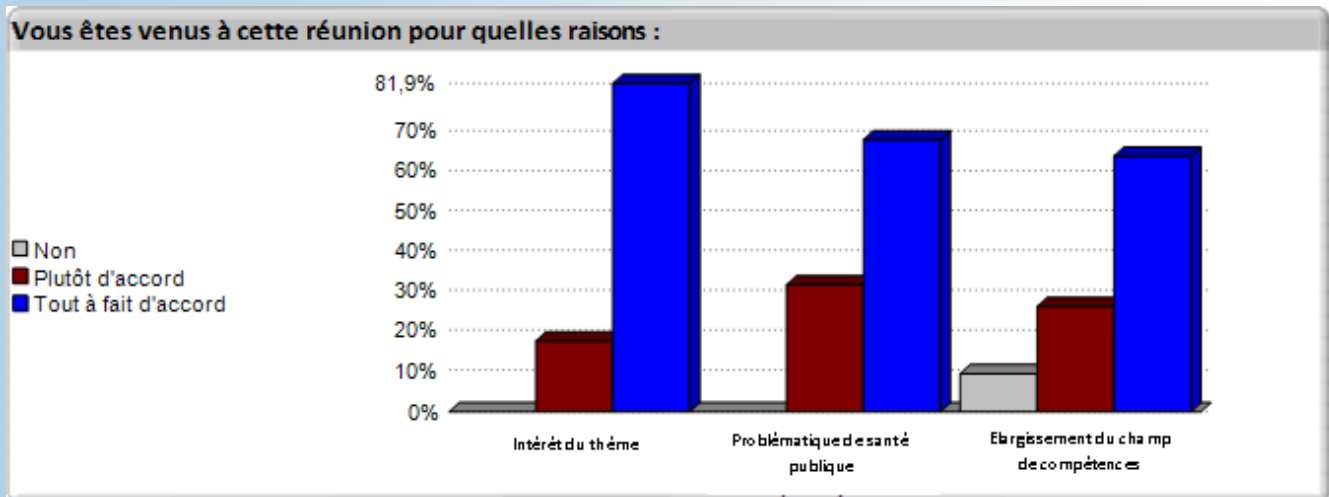
Il serait intéressant de pouvoir agréger ces résultats à ceux obtenus par d'autres questionnaires qui seraient administrés, en Ile de France ou ailleurs, lors de manifestations similaires.

Résultat n°1 :



Au delà du thème, les participants ont inscrit leurs motivations et intérêts pour cette problématique de santé publique et y voient une possibilité d'élargissement de leurs champs de compétences (*résultat n°2*).

Résultat n°2 :



En raison de la qualité de l'information perçue par les participants (*résultat n°3*), ces derniers semblent prêts à modifier leurs pratiques et sont très majoritairement prêts à suivre des formations complémentaires (*résultats n°4 et 5*).

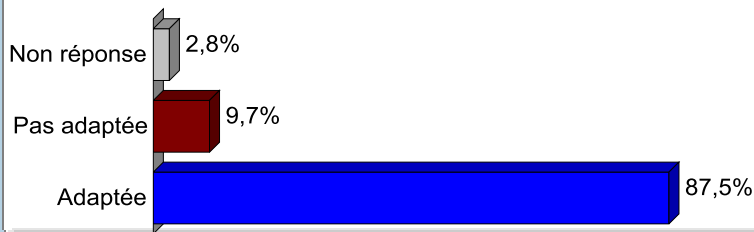
Le CIROMK IdF – La Réunion répond bien à l'une de ses missions. Sans se substituer à un organisme formateur, l'information donnée sur un thème s'avère génératrice d'une intention de modification de comportements professionnels, engage dans un questionnement sur les pratiques (au quotidien, est-il dans mes habitudes de regarder avec attention la peau de mes patients ? Compte-tenu de l'information reçue, il m'est facile de le faire. Me former de manière plus concrète me semble cependant souhaitable. Je vais chercher, ou j'attends que l'on me propose une telle formation...)

)))) La détection précoce des cancers de la peau

Résultat n°3 :

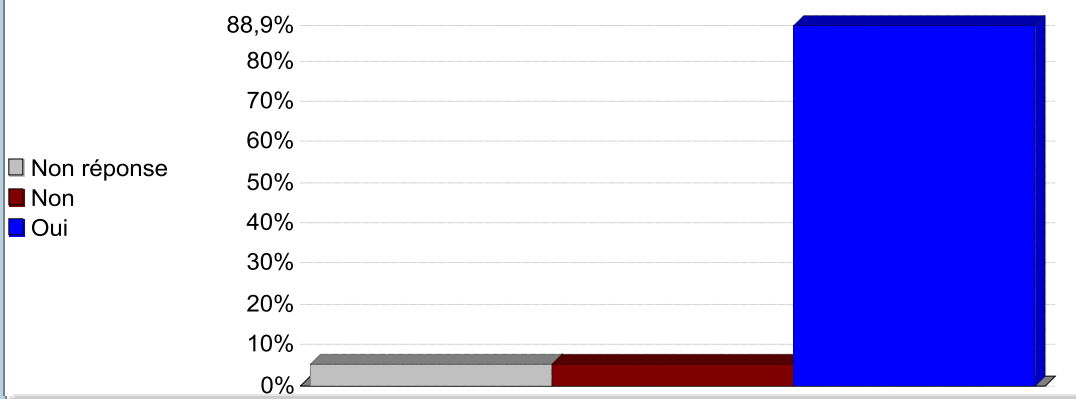
Vous estimez la qualité de l'information, au regard de vos attentes :

Taux de réponse : **97,2%**



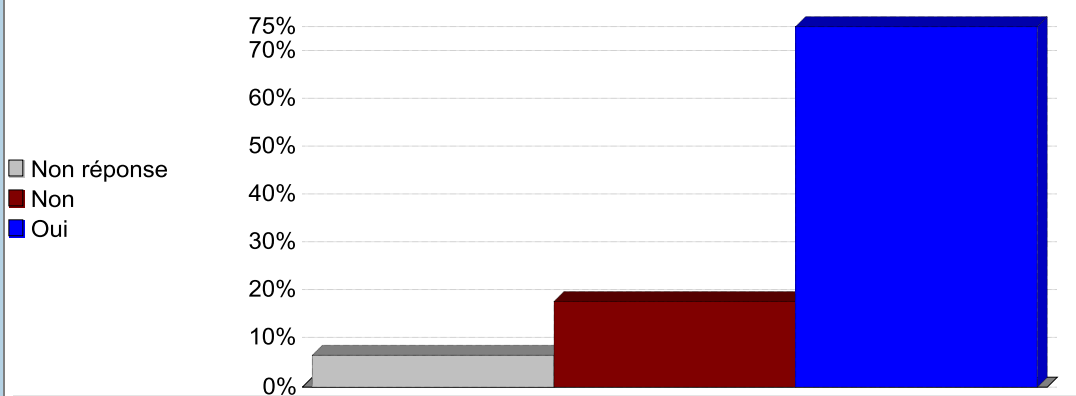
Résultat n°4 :

Pensez-vous que cette information va vous inciter à modifier vos pratiques ?



Résultat n°5 :

Cette soirée vous incite-t-elle à suivre une formation complémentaire ?



Les questions traitant de l'organisation et de la convivialité nous sont utiles pour analyser les axes d'amélioration de nos futures propositions, mais ne justifient pas un intérêt majeur en termes de communication externe. Les résultats font cependant ressortir un indice de satisfaction générale particulièrement encourageant. Les conseillers qui se sont investis dans cette aventure sont ainsi récompensés de leurs efforts.

Au total, il nous paraît souhaitable que ce type de questionnaire puisse être proposé au plus grand nombre, afin de donner de la puissance aux résultats obtenus. Nous tenons bien entendu à la disposition de tout CROMK ou CDOMK qui le souhaiterait la trame et les résultats complets de celui-ci.

Nous remercions les participants à cette conférence de leur présence, et rendons un hommage marqué à nos intervenants, sans qui le succès de cette manifestation n'aurait été possible.

))) QUELQUES SUJETS D'ACTUALITE

LE CLIORPS ILE DE FRANCE



C'est le 15 juin que s'est réuni, pour la troisième fois, le CLIORPS Ile de France.

Ces rencontres entre les ordres professionnels du « monde francilien de la santé » ont été initiées par le CIROMK IdF-La Réunion, et nous avions accueilli nos homologues ordinaires à Saint-Denis lors de la première réunion constitutive. C'est cette fois-ci chez nos amis pharmaciens que nous nous sommes rencontrés, afin de mettre en œuvre les axes des premiers chantiers communs.

Structure informelle, le Comité de Liaison des Institutions Ordinales des Professions de Santé d'Ile de France (CLIORPS IDF), doit constituer un lieu d'échanges et de communication entre les professions de santé de la région, permettre une fluidité des relations entre les différentes professions, se nourrir des expériences des uns et des autres, participer à l'homogénéité des discours et construire ensemble les bases des relations nouvelles entre les professions de santé et les institutions, historiques et plus récentes, liées à l'évolution de notre société.

La mise en place des ARS, la Loi HPST, les enjeux de santé d'aujourd'hui et de demain, la place de chacun dans la quête de la contribution d'une meilleure santé de nos concitoyens, autant de défis auxquels nous devons tenter d'apporter notre contribution, en toute humilité, mais de

manière déterminée au regard de nos responsabilités. La place des conseils de l'Ordre n'est pas identifiée par la Loi au sein des ARS.

Seuls les médecins sont présents aux conférences régionales de santé, comme aux conférences de territoire. Oubli, erreur, maladresse... notre future rencontre avec Claude Evin abordera respectueusement ce sujet, et le CLIORPS IDF interpellera lui aussi notre directeur de l'Agence Régionale de Santé francilienne.

Quid des protocoles de coopération ? Si l'idée de la coopération entre les professionnels, au profit de la santé de nos concitoyens ne peut qu'être partagée par tous, l'écriture actuelle de l'article 51 et ce qui en découle, ne peut que générer des résistances, bien légitimes :

Transfert de tâches, transfert de compétences, partage de missions, collaboration entre les professionnels, dans quel cadre juridique, avec quelle responsabilité, à l'initiative de qui ?

Autant de questions actuellement en suspens, autant de chantiers sur lesquels le CLIORPS se penchera dans les semaines à venir.

Dominique PELCA
Président

REGARD ORDINAL SUR LES REFERENTIELS



L'actualité professionnelle récente met en lumière la publication au journal officiel de référentiels opposables pour 4 situations de rééducation.

Si la notion de référentiels ne peut que très difficilement être contestée, dans la mesure où la kinésithérapie s'appuie, elle aussi, sur des références pour être pratiquée, le débat doit plutôt se diriger sur l'identification de ces références, ou référentiels.

La question centrale une fois identifiée, vient ensuite la méthodologie employée pour identifier ou construire ces fameux référentiels.

Il apparaît alors que se confrontent plusieurs positions : si les organismes payeurs paraissent incontestablement légitimes à prendre financièrement en charge des prestations proposées par les professionnels de santé, ils le sont certainement beaucoup moins à définir des procédures ou imposer des pratiques à ces mêmes professionnels.

La masso-kinésithérapie, récemment dotée d'un ordre professionnel, s'exerce dans le respect d'un code de déontologie qui encadre les pratiques, mais garantit aussi à ses membres l'indépendance de ses choix :

Art. R. 4321-56. « Le masseur kinésithérapeute ne peut aliéner son indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit. »

Art. R. 4321-59. « Dans les limites fixées par la Loi, le masseur kinésithérapeute est libre de ses actes qui sont ceux qu'il estime les plus appropriés en la circonstance. Sans négliger son devoir d'accompagnement moral, il limite ses actes à ce qui est nécessaire à la qualité, à la sécurité

et à l'efficacité des soins. Il agit de même pour ses prescriptions, conformément à l'article L.4321-1. Il prend en compte les avantages, inconvénients et les conséquences des différents choix possibles. »

La prise en compte des données économiques de l'incidence de nos interventions est indispensable, car responsable et lucide. Opposer des référentiels strictement inspirés de ce seul paradigme paraît cependant peu respectueux des besoins de santé, nie la notion même d'individu, dans le sens où ce n'est qu'à travers un organe ou une pathologie qu'il est défini ce qu'il convient d'appliquer, en toute méconnaissance des spécificités propres à chaque être humain.

Par la maîtrise de la formation initiale au sein de l'Université, la kinésithérapie sera demain en capacité de produire ses propres savoirs scientifiques, conceptualisés au sein de laboratoires de recherche centrés sur notre activité.

La construction de référentiels appropriés par les professionnels ne se fera qu'avec la prise en compte de leurs avis éclairés. La profession serait probablement moins réfractaire à un « accompagnement » méthodologique pour l'élaboration de ces référentiels, le temps que ses ressources propres en termes de chercheurs et d'universitaires ne couvrent pas les besoins.

Dominique PELCA

)))) LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE

COMMUNIQUE



La 3^{ème} audience de la Chambre Disciplinaire de Première Instance de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de La Réunion s'est tenue le 2 juin 2010.

Lors de cette matinée, où quatre dossiers ont été traités, Monsieur Claude SIMON, Magistrat, était entouré des assesseurs de la section 2 ainsi que de Madame Anne DESOUCHES, Médecin Inspecteur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France.

Pour la première fois, des dossiers disciplinaires de l'Ile de La Réunion étaient inscrits au rôle.

Après délibération, les décisions ont été rendues publiques et des sanctions allant jusqu'à 2 mois d'interdiction d'exercer la profession ont été prononcées.

Ces décisions seront rendues publiques par affichage dans les prochains jours.

Solène BERGER

Greffière de la CDPI IdF - La Réunion

Retour d'expérience



Le 2 juin 2010, j'ai participé en tant qu'assesseur à la 3^{ème} audience de la chambre disciplinaire de première instance du CIROMK IdF-La Réunion.

J'avais assisté à la 1^{ère} CDPI le 28 mai 2009 en tant que spectateur. La présence du juge et des rapporteurs nous indiquait bien que nous étions dans un tribunal.

Mais cette fois –ci, j'étais dans une autre position, face au plaignant, face au masseur kinésithérapeute mis en cause.

Il a été demandé par Monsieur Claude SIMON, le magistrat, d'être très neutre dans notre attitude, pas d'expression sur notre visage qui pourrait montrer notre avis.

En tant qu'assesseur, nous découvrons les affaires en même temps que le public. Seuls le rapporteur, le juge et la greffière les connaissent.

Le délibéré a été une expérience intéressante, où j'ai assisté à un dialogue pertinent de la part de chaque kinésithérapeute, et une écoute importante de Monsieur SIMON.

Cette expérience m'a apporté de nouvelles compétences qui me serviront dans la commission de conciliation notamment.

Christine PELCA POIVRE

Conseillère régionale
suppléante
Conseillère CDOMK 78

Une enseigne pour la profession :

C'est désormais acté, les masseurs-kinésithérapeutes ont à leur disposition toutes les informations qui leur permettront, s'ils le désirent, d'identifier leur cabinet par le biais d'une enseigne normalisée.

Rendez-vous sur le site du CNOMK pour plus de détails.



)))) VIE DU CIROMK

QUESTIONNAIRE ANONYME / LA PRESCRIPTION ET LA KINESITHERAPIE



La commission EPP du CIROMK IdF- La Réunion a finalisé un projet mûri depuis maintenant plusieurs semaines. A côté des actions menées dans le cadre du partenariat signé entre le CNOMK et la Haute Autorité en Santé en septembre 2008, nous avons souhaité développer, dans notre Inter région, des outils et des actions susceptibles de valoriser ou de promouvoir la kinésithérapie. C'est dans cet état d'esprit que nous avons engagé notre réflexion sur la prescription.

Le questionnaire présenté est théorisé, scientifiquement encadré et validé, et nous souhaitons que sa diffusion soit la plus large possible. Nous avons fait progresser notre réflexion en partageant nos propositions initiales, nous avons reçu un soutien affirmé du conseil national, testé ce questionnaire auprès de petits groupes afin de recueillir leurs évaluations. Notre idée s'inscrit dans une logique de partage, notre souhait de colliger un grand nombre de réponses n'ayant comme autre finalité que d'ouvrir des pistes à la réflexion, au service de la profession, au service des patients. De ce qui se fait à ce qui pourrait se faire...

- Savoir si les MK connaissent et utilisent leur droit de prescription.
- Evaluer les pratiques réelles des MK concernant les actes thérapeutiques qu'ils réalisent sans prescription médicale.
- Découvrir ce que les MK souhaiteraient voir se concrétiser en termes d'évolution de leurs compétences à prescrire.

C'est au regard, tant des textes législatifs en vigueur, que des débats qui nourrissent actuellement la profession, que nous avons estimé que ce dossier revêtait un intérêt vif :

L'arrêté du 22 février 2000 signe une évolution notable dans les pratiques attendues des masseurs kinésithérapeutes en introduisant l'aban-

don de la prescription médicale quantitative et qualitative systématique.

La prescription médicale concernant la kinésithérapie peut désormais revêtir la forme d'une prescription d'indication :

- Avec son patient, décide de la continuité ou de l'arrêt du traitement entrepris.
- Décide du contenu de ses séances, qu'il évalue, et dont il rend compte, en toute responsabilité.
- Devient prescripteur de son acte, du cadre de son intervention, dans les limites de ses compétences

L'arrêté du 13 octobre 2003 fixe les conditions de rémunération du bilan diagnostic en kinésithérapie, modifiant ainsi le titre 14 de la nomenclature générale des actes.

L'arrêté du 9 janvier 2006, reconnaît au masseur kinésithérapeute la possibilité de prescrire un certain nombre de dispositifs médicaux.

Dans le débat actuel sur la réforme des études, une évolution des pratiques des masseurs kinésithérapeutes en termes de prescription est probablement un indicateur solide de maturité. Les compétences mises ici en avant justifient d'être identifiées, dans la réflexion menée sur la réingénierie de notre profession.

Merci à vous tous de renseigner ce questionnaire, et le faire connaître autour de vous. C'est aussi par ce type d'actions que nous nous affirmons comme auteurs de nos pratiques, que nous prenons part à l'évolution de la kinésithérapie, que nous entrons dans la kinésithérapie du XXI^{ème} siècle.



Jean-Louis BESSE

Président de la
Commission EPP

)))) MASTER 2 Sciences de l'Education

Réunion d'information
Samedi 19 juin 2010 à 11 heures 30
au CIROMK Ile de France-La Réunion



Professionnels : accédez directement à l'université en
Master 2 Professionnel en Sciences Humaines et Sociales
Spécialité: Sciences de l'Education

DE SEPTEMBRE 2010 À OCTOBRE 2011
FORMATION CONTINUE PROFESSIONNELLE
sur Paris

En partenariat entre l'Institut de formation, communication, éducation et évaluation en santé
(IFCEES) de Montpellier et les Universités de Montpellier, d'Aix-Marseille 1 et de Corse

Déroulement :
300 heures, au CIROMK Ile de France – La Réunion
réparties sur 38 journées (environ 2 jours par mois les vendredis et samedis)
Soutenance du mémoire en octobre 2011

Information et candidatures :

IFCEES
Hôpital Bellevue – Plan des 4 Seigneurs
1 rue Jean Baumel
34295 MONTPELLIER CEDEX 5
Tel : 04 67 54 76 55
ifceesmontpellier@free.fr
franck.gatto0476@orange.fr



Tout renseignement sur : <http://idf reunion.ordremk.fr>

)))) EN PROVENANCE DU CONSEIL NATIONAL

Libre prestation de service :

Les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique Européen, titulaires d'un diplôme de masseur kinésithérapeute / Physio-therapeute sont concernés par ces dispositions. Le principe général de la légalité de l'exercice de la profession reste l'inscription au Tableau de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes dans le département d'établissement du masseur kinésithérapeute. L'évolution récente de la réglementation (arrêté du 20 janvier 2010 modifiant le Décret n°2009-957 du 29 juillet 2009) établie un régime dérogatoire au principe général dans le cadre de la libre prestation de service. La prestation de service doit avoir un caractère temporaire et occasionnel dont l'appréciation est de la compétence du Conseil National, au cas par cas, notamment en fonction de sa durée, de sa fréquence, de sa périodicité et de sa continuité.



Les Études

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile-de-France et de la Réunion

Prescription et Kinésithérapie

La commission EPP du CIROMK IdF - La Réunion a souhaité travailler sur le thème « Prescription et Kinésithérapie ». Ses réflexions l'ont amené à réaliser un questionnaire, anonyme, auto administré, qui a été soumis au Conseil National.

L'objet est de savoir si les kinésithérapeutes connaissent et utilisent leur droit de prescription, d'évaluer les pratiques réelles des professionnels concernant les actes thérapeutiques qu'ils réalisent sans prescription médicale et de découvrir qu'ils souhaiteraient voir se concrétiser en terme d'évolution de leurs compétences à prescrire.

Nous avons choisi la mise en ligne de ce questionnaire, qui sera accessible jusqu'au 5 Août 2010 à l'adresse suivante :

http://vip.sphinxonline.net/ciromk_idf/prescription-mk/questionnaire.htm

Souhaitant associer le plus grand nombre à ce projet, chaque structure pourra diffuser ce lien le plus largement possible auprès de ses contacts.

Pour obtenir une version PDF de ce questionnaire ou pour tout renseignement, merci de prendre contact directement avec le secrétariat du CIROMK IdF - La Réunion.

CIROMK IdF – La Réunion

5, rue Francis de Pressensé 93210 La Plaine-Saint-Denis

Téléphone : 01.48.22.82 82 – Mail : cro.idf@ordremk.fr

Si d'autres initiatives sont mises en place en Ile de France et la Réunion, merci de nous en informer !

L'info conseillers du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion

Editeur :

CIROMK IdF-la Réunion

Directeur de la publication :

Dominique PELCA

Secrétaire de Rédaction :

Eric DELEZIE

Conception :

Eric DELEZIE

Impression :

CIROMK IdF-la Réunion

Ont participé à ce numéro :

Solène BERGER

Jean-Louis BESSE

Eric CHARUEL

Eric DELEZIE

Dominique PELCA

Christine PELCA-POIVRE

JOINDRE VOTRE CONSEIL

5, rue Francis de Pressensé

93210 La Plaine-Saint-Denis

Tél. : 01.48.22.82.82

Fax : 01.48.22.64.95

cro.idf@ordremk.fr

<http://idf reunion.ordremk.fr>

Greffière de la CDPI :

Solène BERGER

Secrétaire administrative

(remplaçante de Virginie TADOUNT COOMANS) :

Sylvie EIBICHT

Horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi

de 9h à 17h